

XXIIIe année,

No 11

—o—

Novembre

1920

—o—

ANNALÉS

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - États-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

Sommaire du numéro de novembre 1920

	PAGES
I. — <i>Orate, fratres</i> Le Père Directeur	321
II. — Au pays du Vénérable Eymard..... A. P., s. s. s....	324
III. — Sujet d'adoration. Les vertus sacerdotales. La foi: le motif de la foi.....	299
IV. — "Cela ennuie le Curé!"..... Mgr J.-Bte Arista	342
V. — Les preuves du dogme de la Transsubstantiation (<i>suite</i>)..... Henri Evers, s. s. s.	344
VI — Consultations.....	347

DÉFUNT

M. l'abbé Jules Amyot, du diocèse de Rimouski, membre de l'association depuis février 1892.

Vénérable Pierre-Julien Eymard

La Divine Eucharistie. Premier volume. — 440 pages. Méditations sur la vie et les vertus de Notre Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement. Broché, 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

Deuxième volume. — 450 pages, 47 chapitres traitant de la préparation à la communion, de la sainte Messe, des dispositions à apporter à la sainte Table, des effets et des fruits de la Communion. Broché 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

Troisième volume. — 370 pages, comprenant quatre retraites. Broché 70 sous, franco 77 sous; reliure demi-cuir \$1.45, franco \$1.52.

Quatrième volume. — 660 pages. Méditations et instructions de retraites plus spécialement destinées aux âmes religieuses. Broché 85 sous, franco 92 sous; reliure demi-cuir \$1.60, franco \$1.67. (Chaque volume se vend séparément)



ORATE, FRATRES !

Nous sommes heureux de faire savoir à tous nos vénérés confrères de l'Association des Prêtres-Adorateurs que la Cause de Béatification de notre vénérable Fondateur, le Père Pierre-Julien Eymard, est en ce moment dans sa phase la plus importante. Après les enquêtes "sur la renommée de sainteté" du serviteur de Dieu et "la validité des procès" accomplies jusque là, on en est venu à l'examen des vertus, c'est-à-dire qu'on a recherché si le Vénérable a pratiqué dans un degré héroïque les trois vertus théologiques et les quatre vertus cardinales avec toutes les autres vertus annexes.

Déjà le 30 avril 1918, s'est tenue, une première réunion, dite "congrégation antépréparatoire", chez le cardinal Ponent de la Cause, à laquelle ont pris part les seuls consultants de la Sacrée Congrégation des Rites.

Ceux-ci ayant étudié les actes du procès ont soulevé plusieurs objections. C'est d'ailleurs ce qui arrive toujours. Telle parole, tel acte, telle circonstance de la vie du serviteur de Dieu ne semble pas pouvoir se concilier avec une vertu "héroïque".

C'est à l'avocat de la Cause de répondre à ces difficultés dans une seconde défense. Celle-ci étant prête, la discussion est reprise en présence non seulement des consultants, mais encore de tous les cardinaux de

la Congrégation des Rites, au palais du Vatican: c'est la "congrégation préparatoire".

La congrégation préparatoire pour le Cause de Béatification du vén. P. Eymard est fixée au 23 novembre prochain.

Dans cette congrégation, il peut se faire que d'autres objections se fassent jour, ou du moins que la solution des précédentes objections laisse place encore à des difficultés. Si toutefois les Eminentissimes cardinaux estiment que tout peut être réfuté et aplani dans une troisième réponse de l'avocat, ils décident la réunion de la "Congrégation générale" qui se tiendra devant le Souverain Pontife.—Si au contraire les cardinaux ne jugent pas la discussion assez mûre pour être portée devant le Pape, il faut faire une nouvelle congrégation préparatoire, et cela peut occasionner de longues années de retard. Il y a même des cas où l'on tient une troisième congrégation préparatoire.

La "congrégation générale" ayant eu lieu,—il est extrêmement rare que le résultat en soit défavorable—, après un délai de quelques semaines, le Souverain Pontife fait lire en sa présence, en séance publique, le décret proclamant héroïques les vertus du Vénérable.

Reste ensuite, avant de parler de Béatification, la discussion des miracles qui suppose les mêmes enquêtes et exige les mêmes congrégations que l'examen d'héroïcité des vertus.

Ainsi donc, la Cause du vén. P. Eymard, est dans sa phase la plus importante, puisque la réunion du 23 novembre peut être définitive. Toutefois, si nous avons le droit d'ouvrir notre cœur à l'espérance, et même de compter sur la glorification, dans un pro-

chain avenir, du serviteur de Dieu, n'oublions pas que cet heureux résultat est subordonné à notre confiance dans ses mérites et son intercession auprès de Dieu: dès lors redoublons de ferveur dans nos prières pour obtenir le secours divin à ceux qui doivent mettre en pleine lumière les vertus du Vénérable, et les miracles nécessaires pour être présentés, en temps voulu, à l'examen de la Sacrée Congrégation des Rites.

Serait-ce trop vous demander, chers et vénérés confrères, de faire dans la journée du 22 novembre une heure d'adoration à laquelle vous inviteriez vos fidèles pour demander à Jésus-Hostie le succès de cette "congrégation générale" qui nous permettrait d'espérer, peut-être pour l'année jubilaire 1925 la glorification de celui qui a été au siècle dernier le grand promoteur de la dévotion au T. S. Sacrement. La béatification du vénérable Pierre-Julien Eymard marquerait un nouvel élan dans la piété eucharistique et donnerait une nouvelle et vigoureuse poussée aux œuvres eucharistiques. Religieux du T. S. Sacrement, Prêtres-Adorateurs, Agrégés du T. S. Sacrement, unissons nos prières et nos supplications, faisons prier autour de nous, demandons aux enfants de nos collèges et de nos couvents une communion le 22 novembre pour la glorification de cet adorateur fervent, de cet apôtre infatigable de la divine Eucharistie, que fut le vénérable Pierre-Julien Eymard.

LE PERE DIRECTEUR.

AU PAYS DU VENERABLE EYMARD

LA MURE

Nos confrères le savent, c'est à la Mure d'Isère (France), que naquit en 1811 le vénérable Pierre-Julien Eymard. C'est là aussi qu'il mourut le 1er août 1868.

Un de nos Pères a eu récemment la bonne fortune d'y faire un pieux pèlerinage. "Vous allez à la Mure, lui avait dit quelques jours auparavant un missionnaire français; j'y ai donné tout dernièrement une mission. C'est le pays par excellence du Père Eymard. Son nom et sa renommée de sainteté sont dans l'air. Tout le monde vous en parle."

Le pieux missionnaire ne se trompait pas. A la Mure, tout le monde vénère le Père Eymard. La Mure est un chef-lieu de canton, à deux heures de Grenoble. Sa population est de 6,000 habitants. Ce lieu est surtout célèbre par le souvenir des guerres de religion qui l'ont plusieurs fois dévasté en lui enlevant tous ses monuments du passé. Il n'a guère de remarquable que son hôtel-de-ville, son collège et la nouvelle église. Mais il est riche en souvenirs du Vénérable Eymard.

On y trouve d'abord la maison paternelle où le Vénérable vit le jour, où il grandit dans la piété et l'amour du T. S. Sacrement. En arrière de cette maison existe encore la petite cour où, tout jeune enfant, il aidait son père dans son métier de pressureur d'huile, tout en apprenant par lui-même les premiers rudiments de la langue latine. Au deuxième étage de cette maison se trouve la chambre où le Vénérable, à l'âge de 57 ans, épuisé de travaux, consumé par les flammes de son amour eucharistique, rendit sa belle âme à Dieu et alla contempler au ciel Celui qu'il avait si bien adoré ici-bas sous les voiles de l'Hostie. C'était le sacrifice dans le sacrifice. Le Père, fatigué, n'était venu là que pour un repos de quelques jours. Une complication survint qui, en peu de temps, malgré les soins de sa sœur dévouée et d'un habile médecin, l'enleva à l'affection des siens. Telle était déjà à cette épo-

que la réputation de sainteté du Vénérable qu'aussitôt après sa mort cette chambre fut fermée et conservée dans l'état exact où elle se trouvait à ce douloureux moment. On y voit encore le lit, le matelas, l'oreiller sur lesquels expira le Vénérable. Les chaises, les meubles, la petite table de travail, tout y est resté. On ne visite ce lieu béni qu'avec un profond respect, mêlé des plus religieux sentiments. Sur le cahier des visiteurs, on relève déjà les noms de personnages distingués. On y viendra peut-être bientôt en pèlerinage, s'il plaît à Dieu de mettre un jour sur les autels son fidèle serviteur. La précieuse demeure sert maintenant d'ouvroir et de lieu de réunion pour les œuvres paroissiales.

A quelques pas de cette maison, dans une rue tournante, se trouve l'ancienne église, en partie démolie, il y a quelques années; elle n'a conservé que la moitié de sa nef, l'abside et son clocher vraiment remarquable. Les architectes de l'endroit font remonter ce monument à l'époque carlovingienne; ce qui lui a valu en ces dernières années d'être classé parmi les monuments historiques, et ce qui lui vaudra, nous l'espérons, avec les souvenirs du Père Eymard, l'avantage d'être conservé à la piété des générations futures. Que de souvenirs du Père se pressent dans ce béni sanctuaire! L'émotion vous saisit rien qu'en y entrant. C'est ici, devant cet autel, devant cette statue de la Vierge que la pieuse mère du Vénérable l'offrit tant de fois avant sa naissance; imitant en cela la mère de Samuel, elle ne cessait, disait-elle, de le présenter à Jésus-Christ, se sentait pressée de lui demander que la vie de cet enfant fut consacrée tout entière à son service. Saints désirs que Dieu réalisa comme nous le savons. Un bon curé des environs n'avait-il pas prédit à cette mère de foi qu'elle aurait un fils, qu'il serait prêtre et deviendrait le fondateur de l'Ordre du T. S. Sacrement. C'est ici, sur cette même fontaine sacrée, que l'enfant fut régénéré par les eaux du baptême. Encore à la mamelle, sa mère le portait déjà à l'église. Dès qu'elle entendait sonner la bénédiction du T. S. Sacrement, elle accourait l'offrir au bon Dieu. Plus tard, le Père Eymard avouera que ces visites avaient été certainement pour lui une source de grâces multipliées et qu'il

ne saurait assez recommander la même pratique aux mères chrétiennes.

C'est ici, par cette petite porte latérale, que l'enfant, pouvant à peine marcher, entrait, à la dérobée, pour venir adorer son Jésus. L'église était déjà pour lui le rendez-vous chéri. Venait-il à disparaître de la maison paternelle, c'est là qu'on accourait le chercher. Son cœur était déjà enflammé d'amour pour le divin Prisonnier du tabernacle. Un jour, l'enfant n'ayant alors que 4 ans, monte sur l'escabeau placé derrière le maître-autel et y reste très longtemps. Sa sœur, après mille recherches, le trouve enfin à genoux, les mains jointes, les yeux fixés sur le tabernacle. "Que fais-tu là?" lui dit-elle. "Ma prière, répondit-il; je suis près de Jésus et je l'écoute." Une autre fois, se croyant seul, il quitte ses souliers, se passe une corde au cou, et vient, un cierge à la main, faire amende honorable à Notre Seigneur. On le surprit, et on se moqua longtemps de ce qu'on appelait sa folie. C'est ici encore qu'à l'âge de cinq ans, le Père Eymard exprima tout haut son désir ardent de faire sa première communion. Il enviait le bonheur de sa sœur aînée qui venait de s'agenouiller à la table sainte. "Vous êtes bienheureuse, lui dit l'enfant, de communier si souvent. Faites-le donc une fois pour moi. Demandez au bon Dieu que je sois bien doux, bien tempérant, bien pur, et que je sois prêtre un jour!"

Devenir prêtre, telle fut, dès cet âge, l'unique ambition de cet enfant de grâce. Mais que de difficultés pour y arriver! Son père, sans être pauvre, ne pouvait songer à mettre l'enfant au collège. Celui-ci prit donc la résolution de commencer seul ses études de latin, tout en aidant son papa. Les progrès ne pouvaient être rapides. Hardiment, l'enfant se présente chez le curé de la paroisse. "Apprenez-moi, Monsieur, ma leçon, je veux me faire prêtre."

Avant d'obtenir cette grâce, l'enfant devait encore beaucoup prier et souffrir, Il prit à cette époque l'habitude de faire l'Heure sainte dans la nuit du jeudi au vendredi. Cet exercice avait pour lui des charmes inexprimables. On devine facilement avec quelle ferveur cet enfant de prédilec-

tion se prépara à sa première communion. Il avait un tel goût pour la pureté qu'il demandait à se confesser fréquemment. "Tu viens trop souvent", lui dit un jour son curé. "Ah! que je voudrais être pur, bien pur pour célébrer dignement la fête de demain" (Noël 1820). Ce fut toute sa réponse. Le curé le renvoya au vicaire qui déjà l'avait évincé. Même insuccès. L'enfant n'hésite pas; avec un petit compagnon devenu plus tard l'abbé Baret, il se rend nu-pieds, dans la neige, au Villard-Saint-Christophe, à dix kilomètres de la Mure, où tous deux se confessent pieusement. Le long du chemin, Pierre-Julien disait: "Que nous sommes heureux d'être purs! Conservons bien notre recueillement"...

A douze ans seulement, l'enfant fut admis à faire sa première communion. Personne ne saura jamais ce que ce retard fit endurer de souffrances à une âme si avide. Aux approches du grand jour, il redoubla ses mortifications, glissant une planche dans son lit, jeûnant même. Ce n'était pas assez pour son zèle, c'était trop pour son débile estomac. Vers onze heures, la faim devenant vive, l'enfant sortait et allait faire le tour de l'église, pour se tromper lui-même par cette innocente ruse. Enfin, le 16 mars 1823 fut pour lui une date inoubliable. "Quand je pressai Jésus sur mon cœur, écrivait-il plus tard: Je serai prêtre, lui dis-je, je vous le promets." Ce qui se passa entre Jésus et son jeune serviteur dans ce premier embrassement, personne ne peut le dire. Trente ans plus tard ce souvenir arrachait des larmes au Père Eymard. "Quelles grâces le Seigneur m'a faites à ma première communion! Oui, je le crois, ma conversion fut alors sincère et parfaite." Cette première communion alluma dans l'âme de Pierre-Julien un désir insatiable de communier souvent. Malheureusement, son confesseur ne voulait rien entendre. L'enfant pria et sollicita longtemps, jusqu'à ce qu'enfin dans un de ses pèlerinages à Notre-Dame du Laus, un missionnaire, le Père Touche, auquel l'enfant s'était adressé lui accorda gracieusement cette faveur si ardemment désirée. "Communiez souvent, communiez tous les jours", lui avait dit le Père, justement ému de sa ferveur angélique. C'était la réalisation de son plus cher désir.

L'enfant ne se le fit pas dire deux fois; et c'est ici, à cette même table de communion qu'il s'agenouilla si souvent avec la ferveur d'un saint.

Plus que jamais la préoccupation de ses études le hantait. "Je veux être prêtre et missionnaire", répétait-il souvent. A cette époque, un abbé de la Mure avait deux ou trois élèves pour le latin. Julien va le trouver: "Monsieur, je voudrais, moi aussi, apprendre le latin, je veux être prêtre". — "Mais, pauvre petit, tu es bien jeune, sais-tu lire seulement?" "Il ne sait rien," dit un des enfants par mépris. "Si, répondit Pierre, je sais lire la Civilité". C'était un manuscrit gothique, le "nec plus ultra" de la science du maître d'école. Ce n'était pas assez; Julien ne fut pas reçu. Le père de l'enfant lui-même désireux de s'adjoindre son fils dans son commerce s'opposait à ses études. Après bien des instances et des supplications, Julien se fit accepter comme enfant pauvre dans une pension de la Mure. Il y fit de rapides progrès et fut bientôt capable d'entrer au séminaire de Grenoble. "Là, dit son ami et condisciple, l'abbé Baret, il se fit remarquer par son assiduité aux classes et sa piété à l'église".

Sa préparation au sacerdoce fut admirable. "Impossible, rapporte le même témoin, de vouloir raconter comment le Père s'y disposa: Dieu seul en a le secret; ce que je puis dire, c'est qu'il suffisait aux autres ordinands de le voir pendant la récréation et à l'église, pour se sentir portés à une plus grande ferveur."

"Ce fut le 15 juillet 1834 qu'il commença sa retraite d'ordination. Il examine sa vie passée, compte ses fautes en juge rigoureux, et se met devant les yeux les vérités les plus terribles". "Il y a un enfer, écrit-il dans son carnet de retraite, beaucoup de prêtres y seront peut-être! serai-je de ce nombre? Oui, si je suis toujours si lâche pour la prière, l'humilité et l'humiliation; oui, si mes parents me sont mieux que Dieu. Oui enfin, si je ne suis prêt à tout faire et à tout sacrifier pour Dieu." Et pensant avec frayeur à sa première messe: "Cette messe sera peut-être la dernière. Ma disposition sera d'être prêt à mourir après l'avoir dite."

Le 20 juillet 1834, l'abbé Eymard reçoit l'onction sacerdotale au grand séminaire de Grenoble. On l'attendait dans sa famille. Ce devait être grande fête. Le jeune lévite à l'insu de sa sœur, à l'insu de tous ses parents et amis, va se réfugier dans la solitude de Notre-Dame de l'Osier, et après un jour de recueillement et de prières, il y célébra sa première messe le 22 juillet 1834, sous le regard de Marie. Tous les ans, son émotion était visible, lorsque revenait l'anniversaire de ce jour béni. L'autel et la statue miraculeuse de la Vierge devant laquelle célébra le Père Eymard existent encore. Mais l'ancienne chapelle a été remplacée par un nouveau sanctuaire plus riche et plus spacieux. On y vient toujours en pèlerinage.

Les Missionnaires de Notre-Dame de l'Osier, touchés de la vertu et de la douceur de l'abbé Eymard désirèrent, malgré sa jeunesse, l'avoir déjà pour curé de la paroisse. Sa sœur obtint de l'Evêque de Grenoble que son frère, dont la santé avait besoin de se consolider, prendrait quelque repos dans sa famille.

C'est donc à la Mure, dans cette même petite église témoin des prières de son enfance et de la ferveur de sa jeunesse que le Père Eymard vint célébrer ses premiers sacrifices et se préparer au labeur de son futur ministère.

L'autel de l'ancienne église de la Mure n'existe plus. Mais la table de communion où le Père s'agenouilla tant de fois pour exprimer au Dieu de l'Eucharistie sa joie et sa reconnaissance à été religieusement conservée. L'abbé Eymard passait une partie de ses journées à l'église. Déjà le Dieu de de l'Hostie occupait tous ses moments. Une telle piété édifiait profondément tous les habitants de la Mure. Aussi se réjouissaient-ils beaucoup d'avoir le jeune lévite au milieu d'eux, n'était-ce que pour quelques mois. On ne tarda pas à lui témoigner une confiance pleine d'admiration et d'attachement qui ne fit que grandir avec les années. On se recommandait à ses prières, on se disputait l'honneur de le recevoir.

Plus tard, étant vicaire ou curé, l'abbé Eymard revint souvent dans ce pays. Ses vertus, sa bonté surtout l'avaient

rendu cher à tous ses compatriotes. Quand il arrivait à la Mure, on annonçait le soir sa présence par la cloche de l'église. On accourait de toutes parts pour le voir et l'entendre. On interrompait même dans ce but les travaux des champs. Ses sermons, nous disait tout récemment encore une personne de la Mure, étaient toujours sur la sainte Eucharistie.

De tels souvenirs sont restés gravés profondément dans l'esprit et dans le cœur de tous les Murois. Nombreux sont encore ceux qui ont connu le Père Eymard; cinquante-deux ans à peine se sont écoulés depuis sa mort prématurée. Avec quelle admiration ou plutôt avec quelle vénération on en parle toujours! Un mot résume tous les sentiments: "C'était un saint, un grand saint qui aimait ardemment l'Eucharistie."

Comme nous l'avons dit, le Père Eymard revint mourir dans sa chère ville natale. Ses concitoyens tinrent à honneur de garder au milieu d'eux ses restes vénérés. Le corps du Père Eymard fut enterré près de cette même église et y demeura plusieurs années. Quand plus tard les Religieux du T. S. Sacrement voulurent le faire transporter à leur chapelle de Paris, on sait les démêlés qu'ils eurent avec cette pieuse population. C'était son trésor dont elle ne voulait à aucun prix se séparer. Elle consentit à la fin; mais ce qu'on ne put arracher de son cœur ce furent l'amour et la vénération qu'elle avait pour son bien-aimé Père. De nos jours encore, ces braves gens se font un devoir de transmettre à leurs enfants et petits-enfants de la Mure le souvenir des vertus admirables du bon Père Eymard.

Il nous est bien permis d'ajouter qu'ils étaient dignes d'avoir parmi eux une telle gloire. La Mure, il nous semble, est demeurée une des meilleures paroisses de France. Son église nouvelle est magnifique. Les gens y viennent en grand nombre; les communions sont très fréquentes. Son curé actuel est l'objet d'un attachement filial et d'une vénération très profonde. Sans doute, son zèle, sa prudence et son dévouement aussi bien que celui de ses prédécesseurs ont contribué à former cette paroisse. Mais pourrait-on nier que les vertus et la protection céleste du Père Eymard y aient aussi concouru:

CHATTE

Après quelques mois de repos, en octobre 1834, l'abbé Eymard était nommé vicaire à Chatte, joli petit village situé à l'ouest de Grenoble.

Dès lors, l'abbé Eymard ne sembla vivre que pour l'Eucharistie. "Plus de deux heures avant sa messe, dit sa sœur Marianne, mon frère était inabordable. Il passait un temps presque égal dans le plus profond recueillement après son action de grâces." A toute heure du jour, il allait devant le T. S. Sacrement, il y portait ses livres et y travaillait sous le regard de l'Hostie. Pour lui, l'Eucharistie n'était pas seulement un dogme, un sacrement ou un souvenir, elle était "le Maître", le bon Maître. Bientôt les gens l'entourèrent de leur respect et de leur vénération. "Le vicaire de Chatte, écrit une personne, était à son début dans le ministère, et cependant déjà on le regardait comme un saint. Ses prédications étaient très suivies. Une dame protestante venait entendre les sermons de carême, attirée par sa grande réputation." Il savait aborder tout le monde. Quand quelqu'un était affligé, il allait à lui, le prenait à part pour le consoler. Il était aimé des fidèles, mais c'est parce qu'il les aimait. "Chatte est toujours pour moi entre l'hostie et la patène", disait-il. Ceux qui étaient ignorants, incultes, il les instruisait. Aux hommes il disait: "Venez, mes frères, venez le jour, venez la nuit, écrasez-nous; puissions-nous mourir à la tâche, Dieu nous en fasse la grâce." Son respect et ses égards pour son curé étaient ceux d'un fils pour son père. Jusque-là, il avait refusé d'apprendre à jouer aux cartes. Mais on lui dit que son curé avait l'habitude de cette récréation, quelques moments après le repas. L'abbé Eymard crut alors que sa charité lui faisait un devoir de descendre à ce désir, malgré sa répugnance. Bientôt il fut plus habile que son maître et comme il s'aperçut que celui-ci n'aimait pas à perdre, il fit en sorte de ne jamais gagner.

A Chatte, il reste bien peu de souvenirs de l'abbé Eymard. Seul, l'ancien presbytère a échappé à la destruction. On y montre encore la chambre du jeune vicaire. L'église a

été reconstruite en 1846. Elle a gardé de l'ancien temple, les confessionnaux et le chemin de croix. A ce dernier se rattache un précieux souvenir. Tous les dimanches, l'abbé Eymard faisait le chemin de la croix avec ses paroissiens. Jamais il ne prenait de livre. A la douzième station, il pleurait toujours, sanglotait même. Un jour, à la neuvième station, il s'écria: "Pauvre Jésus," descendit de chaire et ne put achever le saint exercice. On ne s'étonnait pas de cela: il était si saint, si connu comme tel. Peut-être l'abbé Eymard ne revint-il jamais dans cette paroisse, qui eut les prémices de son ministère. Mais son souvenir y est resté ineffaçable.

MONTEYNARD

Le 2 juillet 1837, l'abbé Eymard était nommé curé à Monteynard. On remarqua cette particularité qu'il ne vint pas voir la paroisse où il allait être nommé curé. Les habitants en conclurent que l'abbé Eymard devait être désintéressé, un prêtre n'ayant en vue que les âmes. Monteynard est un petit village situé à quelques lieues seulement de la Mure, sur la route de Grenoble. L'abbé Eymard y arriva très pauvre. Pendant son séjour à Chatte, tout son traitement de vicaire passait dans la main des indigents. Lorsqu'il fut nommé curé, non seulement il n'avait pas de quoi s'acheter une soutane, mais il ne lui restait plus que 60 centimes: 12 sous pour monter une cure!

Monteynard devint bientôt comme une grande famille dont il était le père vénéré. Le respect et la soumission des habitants pour leur pasteur devinrent tels qu'il n'avait qu'à parler pour être obéi. Tout le monde l'aimait, le vénérait. Le zèle du curé pour le culte et sa piété envers l'Eucharistie s'y firent tout de suite remarquer. Ayant trouvé l'église dans un état pitoyable, il se mit à quêter avec une ardeur infatigable et une aimable industrie. En peu de temps, il monta son église d'ornements sacrés, de tableaux, de cloches, etc. Témoins de tant de zèle, ses paroissiens disaient dans un sentiment d'admiration qui révèle une inquiétude touchante: "Nous ne le conserverons pas longtemps, c'est trop pour nous."

Ici encore, l'abbé Eymard fit de l'Eucharistie son centre et sa vie. Le tabernacle était son rendez-vous habituel. L'église étant éloignée du village, il orna une petite chapelle qui était plus près des habitations et y transporta le Saint Sacrement. Là, chaque soir, on se réunissait pour la prière, le chant d'un cantique, la récitation du chapelet. L'abbé Eymard adressait quelques paroles d'édification. Le dimanche, il faisait le catéchisme à l'issue des vêpres; tout le monde y assistait. La première fois qu'il fit faire comme curé la première communion, il monta en chaire, mais il ne put rien dire, les larmes étouffaient sa voix.

Sa charité pour les pauvres était au-dessus de tout éloge. Dieu lui avait donné un talent remarquable pour soulager les affligés. Personne n'avait recours en vain à sa charité. Comme on savait la bonté de son cœur, toutes les douleurs aboutissaient à son âme compatissante; il savait les adoucir toutes. L'abbé Eymard donnait sans compter, et le nécessaire lui manquait souvent. A la cure, on n'avait la viande que le dimanche. Sa sœur, qui était chargée des soins du ménage, lui demandait quelquefois de l'argent pour les achats indispensables, et il arrivait au jeune curé de répondre: "J'ai donné tout à l'heure l'honoraire de la messe que je viens de célébrer." Pour garder quelque chose, sa sœur devait le cacher.

Au milieu de ses chers paroissiens, l'abbé Eymard se sentait heureux. Cependant son idéal n'était réalisé qu'à demi. Il avait voulu être prêtre; il l'était. Mais il lui manquait encore quelque chose; la grâce l'attirait à la vie religieuse. Un jour, il part discrètement pour Lyon, y consulte un saint religieux, puis revient à Grenoble pour obtenir l'autorisation de son évêque. Il lui fallut faire de vives instances. Le pieux évêque voyant à l'évidence la volonté divine, accorda son consentement. Il rendit de l'abbé Eymard ce témoignage précieux: "Je montre assez mon estime pour la Société de Marie, en lui donnant un tel prêtre."

Sans perdre un seul jour, l'abbé Eymard se disposa à partir pour le noviciat, malgré les instances et les supplications de sa sœur. "Je ne vous demande qu'une grâce, disait-elle;

un jour, un seul jour.” “Non, ma sœur, c'est impossible; Notre Seigneur m'appelle aujourd'hui, laissez-moi être fidèle à sa voix. Demain il serait trop tard.” Sa sœur tombe évanouie, il la laisse entre les bras d'une sœur adoptive, et s'éloigne sans tourner la tête. On voit encore au vieux presbytère de Monteynard la pièce où se passa cette scène touchante. Quiconque a connu le cœur si bon, si aimant, l'extrême sensibilité du saint prêtre, restera convaincu qu'il lui fallut, à cette heure de sacrifice, une grâce puissante, une vertu héroïque pour porter un tel coup à ses affections. Plus tard, lui-même avouait qu'en quittant cette sœur chérie qui lui avait servi de mère, son âme avait éprouvé une douleur indicible. “Si j'avais attendu encore un jour, je ne serais pas parti, tant l'émotion me gagnait à la vue des larmes de ma sœur.” Sur la route qui descend vers Grenoble, le Père Eymard chantait pour tromper sa douleur :

Partons, ô mon âme,
Quittons ces tristes lieux,
D'une divine flamme
Allons brûler aux cieux!

A la nouvelle d'un départ si précipité, toute la population de Monteynard fut plongée dans une extrême désolation. Ils firent tout pour le ravoir, mais sans succès. Trois ans plus tard, le Père Eymard, devant aller à la Mure, en passant par Monteynard, refusa de prendre la voiture et fit un long détour pour éviter son ancienne paroisse. “On avait beau me dire que personne ne me verrait à Monteynard, qu'on me fermerait (dans la voiture), je ne pus me décider: la vue de ce pays et de ces bonnes gens m'aurait trop ému” . . .

L'ancienne église de Monteynard a été, comme celle de La Mure, en partie démolie. Elle n'a plus que le chœur, l'abside et une faible partie de sa nef. L'autel où célébrait le vertueux curé, le tabernacle où il enfermait avec tant de respect et d'amour le divin Prisonnier de l'Hostie existent encore. Vestiges bénis, conservés sans doute par la divine Providence pour rappeler aux générations futures les prières et les adorations du Vénéral Eymard! Située à deux arpents du

village, dans un chemin montant, cette église n'a pour entourer sa solitude, que les murs disjoints d'un cimetière bien ancien et les tombes de ses morts. On y vient très rarement. Sur l'emplacement exact de la chapelle où le Vénérable transportait le Saint Sacrement et priaît le soir avec ses paroissiens a été construite une nouvelle et grande église. Aucun souvenir du Vénérable n'apparaît dans ce nouveau temple. Le presbytère toutefois est demeuré intact et sert de résidence au curé actuel; on y voit encore la chambre du Vénérable.

*
* *

Nous avons cru intéresser nos confrères en leur donnant ces quelques souvenirs sur le pays de l'enfance et de la jeunesse sacerdotale du vénérable Pierre-Julien Eymard. Ces quelques notes suffiront, pensons-nous, à montrer les vertus extraordinaires du serviteur de Dieu. C'est de ces mêmes vertus que la Sacrée Congrégation des Rites devra s'occuper le 23 novembre prochain. Dieu fasse qu'elle en reconnaisse l'héroïcité et que son opinion favorable nous obtienne bientôt du Souverain Pontife la glorification de celui que nous aimons tant à saluer comme le grand apôtre de l'Eucharistie à notre époque!

Partout, des prières se font à cette intention: Sa Grandeur Mgr Caillot, évêque de Grenoble, recommande instamment cette cause importante aux prières de ses prêtres, de ses communautés religieuses et de ses fidèles. Le bienveillant intérêt qu'Elle témoigne à notre humble Congrégation nous touche profondément. A Paris, les Messieurs de l'Adoration nocturne se proposent d'aller passer auprès des restes du Vénérable, dans la Chapelle du "Corpus Christi", la nuit qui précèdera la réunion de la Sacrée Congrégation. Nous espérons qu'en notre pays prêtres et fidèles nous aideront aussi de leurs suffrages. Dieu veuille entendre des vœux si touchants et si universels!

A. P., s. s. s.

Sujet d'Adoration

Les vertus sacerdotales

LA FOI. II — LE MOTIF DE LA FOI

I — Adoration

1° Dieu n'est pas seulement l'objet de notre foi, la première vérité que nous devons croire, il en est encore le motif: *Credo Deo*. La raison formelle et fondamentale pour laquelle nous adhérons aux vérités que la foi nous propose, c'est que ces vérités nous sont enseignées par Dieu lui-même: *Non in sapientia hominum, sed in virtute Dei*. (I Cor., II, 5). Et c'est là une des raisons de son excellence.

Pourrait-il d'ailleurs en être autrement: Dieu seul peut nous faire connaître Dieu: *Nemo novit Filium nisi Pater... neque Patrem quis novit, nisi Filius*. (Matth., XI, 27).

Mais du moment que Dieu a parlé, nous devons croire à sa parole. Mettons-nous bien dans cette disposition d'obéissance à la parole de Dieu. *Loquere, Domine, quia audit servus tuus*. (I Reg., III, 9).

2° Considéré à ce point de vue, l'acte de foi contient essentiellement un acte d'adoration très parfaite. Car adorer Dieu, c'est reconnaître son souverain domaine sur nous et par voie de conséquence nécessaire notre dépendance à son égard.

Plus parfaitement nous reconnâtrons cette suprématie de Dieu et plus pleine sera notre soumission envers lui, plus parfaite aussi sera notre adoration. C'est pourquoi la foi subjuguant au Seigneur ce qu'il y a en nous de meilleur, de plus précieux, nous fait faire un magnifique acte d'adoration. Seigneur, disons-nous, je reconnais les droits que vous avez

sur moi, je vous soumets ma raison, et sur votre parole, j'admets ces vérités qui dépassent mon intelligence...

Ce Dieu dont le témoignage constitue le fondement de ma foi, je le possède, je l'adore dans la divine Hostie... Celui qui nous a révélé les vérités que nous devons croire, il est véritablement là... C'est donc à lui que nous devons faire hommage de notre esprit, "en le captivant sous le joug de la foi." (2 Cor., x, 5).

3° Parmi tous les attributs de Dieu, auxquels elle rend hommage, la foi honore d'une manière spéciale sa science et sa véracité.

L'homme est sujet à l'ignorance et à l'erreur; seul Dieu connaît toutes choses, il les connaît et sans fatigue, d'une manière infallible... Lorsque nous croyons, sur sa parole, une vérité que nous enseigne la foi, nous reconnaissons cette merveilleuse science de Dieu, et confessons notre ignorance... O Jésus, vous êtes la Vérité, vous, mon Jésus du Sacrement: vous connaissez tous les mystères de Dieu, ah! donnez-moi de goûter ces vérités surnaturelles.

Même lorsqu'il connaît la vérité, l'homme bien souvent la trahit, la défigure, et ment. Il suffit pour cela qu'il soit sous l'empire d'une passion, d'un intérêt: *omnis homo mendax*. Il n'en est pas ainsi de Dieu: *non est Deus quasi homo, ut mentiatur*. (Num., XXIII, 19). Tout ce qu'il dit, est pleinement vrai. L'acte de foi reconnaît et honore aussi cette perfection divine.

4° Si le motif de notre foi est l'autorité de Dieu, et elle seule, ne voyons-nous pas que le mystère de la foi par excellence doit être le mystère eucharistique?

De quelles solennelles affirmations, de quels nombreux témoignages Jésus a voulu appuyer cette vérité!... Jetons sur elles un rapide regard, et par là affermissons notre croyance à l'Eucharistie.

En outre l'autorité de la parole divine brille d'autant plus éloquemment ici que notre raison naturelle et nos sens accumulent plus de difficultés: *Visus tactus, gustus in te fallitur, sed auditu solo tuto creditur*. Aussi l'Eglise appelle-t-elle

l'Eucharistie, et cela au moment le plus solennel de la messe: *mysterium fidei*.

Oui, *credo quiddid dixit Dei Filius: nil hoc verbo veritatis verius*.

5° Mais Dieu n'a pas coutume de parler directement par lui-même aux hommes. Il le fait par ses envoyés, qu'il revêt de son autorité. Autrefois, c'étaient les Prophètes, maintenant il nous parle par son Fils dont l'Eglise continue et perpétue la mission. *Olim Deus loquens Patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est in Filio*. (Hæbr., I, 1).

C'est pourquoi, continue saint Paul *abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus*. (id., II, 1). Oui, attachons-nous fermement à la doctrine de Jésus, à l'enseignement de l'Eglise...

Cela est d'autant plus nécessaire pour nous, que nous sommes, en vertu de notre ministère sacerdotal, les transmetteurs des vérités de la foi: notre enseignement doit s'appuyer tout entier sur l'autorité de Jésus et de l'Eglise...

Ah! mettons-nous en rapports très fréquents avec Dieu, avec Jésus, afin de donner à notre parole quelque chose de la vérité et de l'autorité de la sienne, pour le plus grand bien du peuple chrétien.

II — Action de grâces

1° Il y a pour nous deux manières d'arriver à la connaissance d'une vérité: le travail personnel et l'enseignement.

Mais lorsqu'il s'agit de vérités qui dépassent l'intelligence l'enseignement seul, peut nous les faire connaître: l'adhésion que notre esprit y donne est fondée toute entière sur l'autorité du maître.

Or l'autorité du Maître suprême, Dieu, nous offre par rapport aux vérités qu'il nous propose, plusieurs avantages.

D'abord, sans cette intervention divine, nous ignorerions toujours ces vérités... Remercions le Seigneur d'avoir bien voulu nous faire connaître, en quelque sorte, ses secrets. Les grands de la terre n'ont pas coutume d'en user ainsi envers leurs sujets: Dieu nous honore...

Ces vérités, nous les connaissons avec facilité. Il nous suffit d'écouter ce que dit le Seigneur, sans nous mettre en peine de faire des recherches difficiles et laborieuses.

Nous pouvons et nous devons y donner l'assentiment de notre esprit en toute sécurité. Car celui qui parle ne peut ni se tromper ni nous tromper. Est-ce que la crainte de devoir un jour retirer son adhésion à un enseignement, n'est pas une peine pour l'esprit? Cette crainte n'existe pas ici.

Enfin ces vérités surnaturelles et divines, ne sont pas le partage de quelques initiés, mais tous les hommes peuvent les connaître, et cela aussi est pour nous un honneur.

Voilà ce qui fait la beauté de notre foi: non seulement l'objet qu'elle nous propose est sublime, mais elle nous le propose en outre dans une lumière agréable et bien faite pour attirer.

Remercions Dieu de nous avoir ainsi parlé...

2° Et cette parole, quels soins il a pris afin qu'elle arrive jusqu'à nous, pleine et sans taches! C'est pour cela qu'il a établi l'Eglise et l'a constituée la dépositaire infallible de cette parole. Ce qu'enseigne l'Eglise, c'est la Vérité même qui l'enseigne, la Vérité qui est et sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles... Nest-ce pas un honneur pour l'Eglise, et pour nous un grand bienfait, une immense sécurité?...

3° Réfléchissons au secours puissant que nous apporte, ici encore, la divine Eucharistie. D'après l'Aréopagite, la foi nous place dans la vérité et nous la montre au dedans de nous-mêmes. Mais quand est-ce que la Vérité subsistante est plus en nous, que lorsque nous la possédons par la Communion au plus intime de notre âme?

Remercions Dieu de la part plus grande qu'il nous a faite dans ce don, à nous, ses prêtres... Nous connaissons Dieu plus parfaitement, nous participons davantage à ses lumières...

III — Réparation

1° Lorsque Dieu a parlé, même si la vérité qu'il propose à notre esprit dépasse les limites de l'intelligence humaine, il est impérieusement nécessaire de croire à sa parole.

Agir autrement, ne pas accepter son enseignement, c'est lui faire injure, c'est nier ou son autorité, ou sa science ou sa véracité.

Ah! quel torrent de mépris s'élève de nos jours de toute la terre contre le Seigneur: on nie le droit qu'il a de nous révéler les vérités surnaturelles... On nie le fait de la révélation de ces vérités... on nie enfin ces vérités elles-mêmes...

Il est indispensable que nous, qui sommes les enfants de Dieu, ses ministres, nous nous opposions à ce déni de justice envers notre Père et notre Maître.

2° A l'encontre de cet enseignement de Dieu qu'ils rejettent comme inadmissible, ou qu'ils méprisent comme peu digne d'occuper leur attention, combien d'hommes appuient leurs enseignements sur l'autorité d'autres hommes, mortels comme eux, sujets à l'erreur et au mensonge... Ce sont les docteurs dont parle saint Paul: *coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus, et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* (2 Tim., IV, 3).

Ils n'ont pas manqué tout le long des siècles ces maîtres qui se sont assis sur la chaire de pestilence, mais ne se sont-ils pas multipliés de nos jours?

Protestons contre cet abandon de Dieu, en nous subjuguant plus parfaitement sous le joug de la foi.

3° Nous réparerons d'une manière spéciale pour les révoltes de l'esprit humain contre le mystère eucharistique.

Le Seigneur l'a dit: l'Hostie consacrée est véritablement le corps du Christ lui-même. Il n'y a pas moyen d'en douter: *non est ambigendi locus.*

Et pourtant beaucoup d'hommes répètent le cri des disciples à Capharnaüm: *Durus est hic sermo et quis potest eum audire?* (Joan., VI, 61). L'incrédulité eucharistique offense d'une manière toute particulière la bonté du Sauveur Jésus.

A notre tour répétons le cri de foi lancé par saint Pierre: *Verba vitæ æternæ habes!*... (Joan., VI, 69). Vous êtes la vérité éternelle... Nous croyons...

4° La raison pour laquelle les hommes rejettent l'autorité de Dieu n'est autre que l'immense orgueil qui se cache plus ou moins au fond de toute âme humaine, et qui fait qu'on

ne veut pas accepter d'être enseigné... C'est le péché du paradis terrestre qui se renouvèle sans cesse: "Vous saurez, par vous-mêmes, le bien et le mal, vous saurez tout, vous ne dépendrez plus de personne, même de Dieu..."

Autant la foi qui se soumet honore et adore le Seigneur, autant cet orgueil qui s'élève contre lui, lui fait injure...

Ah! non, qu'il n'en soit pas ainsi de nous, Seigneur; nous voulons être dociles à vos enseignements: *Erunt omnes docibiles Dei.* (Joan., vi, 45).

Et pour être pleinement dociles à Dieu, soyons aussi dociles à l'église, dépositaire de son autorité.

Réparons pour tous ceux, pour les prêtres en particulier, qui discutent cet enseignement de Dieu et de l'Eglise... ou qui refusent positivement de s'y soumettre. *Quidam aberrantes conversi sunt in vaniloquium, volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur neque de quibus affirmant.* (I Tim., I., 6).

IV — Prière

1° Prenons pour thème de notre prière fervente, de nos prières fréquentes, cette parole que nous venons d'écrire: *Et erunt omnes docibiles Dei.*

Demandons pour nous la docilité, à la parole de Dieu, demandons la grâce de ne jamais oublier que les enseignements contenus dans la foi sont inébranlablement appuyés sur l'autorité de Dieu qui ne peut ni se tromper ni nous tromper.

Sollicitons la même grâce pour tous les vrais chrétiens qui croient sincèrement, pour les prêtres en particulier.

Pour les égarés qui ont rejeté l'autorité de Dieu, demandons la lumière qui leur fasse voir leur erreur.

2° N'oublions point dans nos prières les apôtres qui travaillent à répandre dans le monde la foi. Obtenons-leur la grâce de savoir montrer aux âmes qu'ils veulent gagner, l'autorité de Dieu appuyant les vérités surnaturelles.

Que nos ferventes prières leur obtiennent aussi pour eux-mêmes une sorte d'autorité divine: que par l'ardeur de leur parole, la sainteté de leur vie, on aperçoive Dieu parlant par

leur bouche: *Tanquam Deo exhortante per nos.* (2 Cor., v, 20).

3° D'une manière plus spéciale, demandons que les âmes profondément convaincues des beautés, des grandeurs, des richesses accumulées dans l'Eucharistie, deviennent toujours plus nombreuses.

Prions le Seigneur de se révéler en quelque sorte, de plus en plus, dans son Sacrement, par les grâces accordées à ceux qui le reçoivent.

4° N'oublions point dans nos prières l'Eglise par laquelle nous vient l'enseignement de Dieu: prions pour sa dilatation, pour que les épreuves lui soient épargnées. . .

Demandons d'être toujours pour elle des fils dociles et respectueux.

"CELA ENNUIE LE CURE!"

Je me trouvais, il y a quelques années, en tournée dans une des régions de l'Italie méridionale, pour y remplir une mission délicate.

Un jour, c'était la veille de la Fête-Dieu, dans un petit pays, vint vers moi, au milieu de la route, pour me baiser la main, un enfant pauvrement vêtu, mais qui sous cet habit modeste cachait une intelligence vive et un cœur très sensible, comme est généralement le cœur des enfants.

Après l'avoir amoureusement béni, je lui demandai s'il avait fait sa première communion, et il me répondit que oui. Alors, ajoutai-je, après la première, tu l'auras faite fréquemment la sainte communion, et certainement tu t'es préparé à la faire demain, qui est justement la fête de l'Eucharistie? Cet enfant me regarda un moment et subitement me dit: "La sainte communion! mais il faudrait me confesser d'abord. . .!"

Alors, sans entrer en distinctions inopportunes en ce moment, je repris: "Et pourquoi ne te confesses-tu pas?"

Savez-vous ce qu'il me répondit, un peu embarrassé, mais avec le promptitude et la décision de qui sent qu'il dit la vérité? *Cela ennuie le curé!*

Je vous avoue que cette réponse m'émut profondément et me fit rougir de honte, et je m'empressai de mettre fin à ce regrettable incident.

C'est donc nous, nous-mêmes qui éloignons souvent par notre indolence et notre amour de nos aises, les enfants de l'Eucharistie? Et tout cela, malgré les devoirs de notre ministère, les commandements de l'Eglise et les plaintes de Jésus-Christ.

Ah! bien-aimés confrères, que ne reste pas vain pour nous le pathétique appel du Sauveur: *Sinite parvulos venire ad me*. Ce serait réserver d'amères déceptions et de vifs remords à notre conscience.

Peut-être un jour, nous rappelant notre action longue, multipliée, laborieuse au profit des diverses classes sociales, nous nous attristerons en voyant le fruit de nos sueurs si rare et si chétif sur ces terres arides.

Mais nous aurons toute raison de jeter joyeux et plein de confiance notre regard vers l'avenir, si deux amours ont principalement occupé notre pauvre cœur: *l'Eucharistie et les enfants*.

MGR JEAN-BAPTISTE ARISTA,
évêque d'Aci-Reale,
Italie.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906).

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **4500 à 4900** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

Les preuves du dogme de la Transsubstantiation

(suite)

Après avoir établi comme nous venons de le dire, d'une manière directe et positive, la nécessité de la conversion du pain et du vin au corps et au sang du Sauveur, saint Thomas ajoute aussitôt comme conclusion: il est évident que lorsqu'une chose a été convertie en une autre, elle n'est plus, après la conversion, ce qu'elle était auparavant, donc le pain et le vin ne demeurent pas, sous les espèces consacrées, avec le corps et le sang du Sauveur.

La conséquence est nécessaire, elle ne saurait faire de doute pour personne.

Le pain et le vin, après la consécration, n'existent donc plus. De là à affirmer qu'ils sont anéantis, la distance est vite franchie. La conclusion cependant n'est pas légitime, comme le démontre le Docteur angélique. Et la raison fondamentale qu'il en donne n'est autre que celle qui lui a servi à prouver la non-permanence du pain et du vin. "Il n'y a, dit-il, pas d'autre moyen par lequel le vrai corps de Jésus-Christ commence à être présent dans ce sacrement, si ce n'est par la conversion de la substance du pain en son corps. Or cette conversion n'existe plus si l'on admet l'annihilation de la substance du pain où sa résolution en éléments simples" (1).

La conséquence, ici aussi, est évidente: on ne peut pas dire qu'une chose a été convertie en une autre, lorsque la première a été détruite et que la seconde est venue à sa place. Quand Notre Seigneur convertissait l'eau en vin aux noces de Cana, il ne faisait pas invisiblement disparaître l'eau des urnes pour lui substituer le vin exquis dont parle l'Évangile, il faisait que ce qui était jusque-là de l'eau, fut maintenant du vin. De même dans le mystère eucharistique, admettre l'annihilation du pain, c'est professer non la conversion, mais

(1) *Sum. theol.*, p. III, q. LXXV, art. 3.

une substitution: convertir n'est pas anéantir, conversion et anéantissement sont deux concepts, deux actes qui s'excluent réciproquement.

Il n'y a pas de doute qu'en réalité les substances du pain et du vin n'existent plus; mais l'action qui a produit ce résultat ne tendait pas à les détruire, elle avait pour but de les changer au corps et au sang du Christ. Or, dit saint Thomas, (1), toute mutation, tout mouvement reçoit son appellation, ou mieux est spécifié, par le terme principal vers lequel il tend: lorsque je travaille à rendre blanc un objet, je le blanchis. De même dans la conversion eucharistique: l'acte transsubstantiateur n'a pas pour fin de détruire le pain, mais de la changer, de la convertir au corps du Christ. Si, après cette conversion, le pain n'existe plus, ce n'est là qu'une conséquence nécessaire de la conversion(2).

Il est utile d'insister sur cette considération car toutes les difficultés que l'on a coutume de faire sur ce point, se résolvent par le principe énoncé: de fait, le pain est comme s'il était anéanti, il n'est plus rien en lui-même ni de lui-même, mais il est loin d'être devenu le rien absolu. Écoutons saint Thomas nous expliquer magnifiquement ce point.

On lui objectait que création et annihilation sont deux choses parfaitement opposées. Par conséquent ce qui dans l'une est le point de départ, *terminus a quo*, est dans l'autre le point d'arrivée, *terminus ad quem*. Dans la création le point d'arrivée est toute la substance de l'être, *tota substantia entis*; dans la transsubstantiation, c'est également toute la substance de l'être du pain qui est le point de départ, car c'est

(1) Cf. S. Thomas, *IV Sent.*, dist. XI, q. 1, art. 2, in corp.

Tous les théologiens répètent et commentent l'argumentation de saint Thomas.

(2) Actio per quam desinit panis, una in corpus Christi quod in illius locum sufficitur per se tendit; ex positione enim corporis Christi per se panis desinit, et ex desitione panis per se corpus Christi succedit. Unde una et eadem actio est qua desinit panis, et præsens ponitur corpus Christi. Contenson, *Theol. mentis et cordis*, dissert. 1, cap. 2, specul. 3.—Cf. Fr. Francisci de Sylvestris Ferrar, *In lib. quatuor contra Gentiles*, lib. IV, cap. LXIII, circa 3um dictum.

toute cette substance qui est changée. Dès lors création et transsubstantiation sont parfaitement opposées; en d'autres termes, la transsubstantiation est une annihilation.

Et il répond: la conversion du pain au corps de Jésus-Christ n'est pas un changement qui s'oppose à la création, mais qui plutôt la perfectionne, en ce sens que le pain reçoit par elle un être plus noble que celui qu'il possédait: c'est pourquoi le point d'arrivée dans cette conversion n'est pas ce qui dans la création était le point de départ, à savoir le néant(1). La transsubstantiation n'a donc rien de commun avec l'annihilation.

Aussi il n'est aucun théologien catholique ancien ou moderne, qui admette d'une manière ouverte la théorie de l'annihilation. "Les substances périssent entièrement, dit Lessius, et sont comme anéanties; quoique nous n'ayons pas coutume de dire qu'elle sont anéanties"(2).

Suarez fait toutefois remarquer que si l'argument de saint Thomas vaut pour la transsubstantiation considérée dans son ensemble, il ne conclut pas pour cette partie de la conversion qui consiste dans la cessation du pain. La difficulté d'ailleurs n'est pas spéciale au Docteur éminent; elle se retrouve chez tous les théologiens qui admettent dans la transsubstantiation deux actes distincts. Ils se voient obligés de recourir à différentes explications pour montrer comment cette destruction du pain n'est pas une vraie annihilation. Après en avoir rejeté plusieurs proposées par différents théologiens, Suarez donne la sienne. Ce n'est pas seulement au but visé, au terme qu'on doit faire attention pour dénommer un changement, dit-il, mais encore à la manière dont se fait ce change-

(1) *Conversio panis in corpus Christi non est mutatio opposita creationi, sed quodam modo perficiens ipsam, in quantum panis nobilius esse per hanc conversionem consequitur; et ideo non oportet quod sit in hac conversione terminus ad quem, quod in creatione erat terminus a quo.* In *IV Sent.*, dist. XI, q. I, artic. II.

(2) *Hæ substantiæ vi consecrationis funditus pereant, et veluti annihilentur, quamvis non solemus dicere eas annihilari.* Lessius, *De perfec. div.*, lib. XII, cap. XVI, n. 109.—Cf. Pesch, *Praelect. dogmat.*, tomus VI. *De Euch.*, prop. LXIX, n. 686, note.

ment, à la manière dont une chose cesse d'être. Car si nous n'envisagions que le terme auquel aboutit la conversion du pain et du vin, il faudrait convenir que cette conversion est bien un anéantissement. Mais si le pain cesse d'être, c'est en vertu d'un acte positif de Dieu, lequel acte ne peut évidemment avoir pour résultat le néant(1).

Les auteurs qui ne reconnaissent avec les anciens thomistes, dans la transsubstantiation qu'un acte simple et unique n'ont pas à se préoccuper de la difficulté: pour eux, si le pain cesse d'être pain, ce n'est qu'une conséquence inévitable de la conversion.

(à suivre)

HENRI EVERS, S. S. S.

Consultations (2)

I

MESSES DE *Requiem* APPLICABLES APRÈS LA MORT

Caius demande, de son vivant, à son curé, de célébrer cinquante messes de *Requiem*, applicables au soulagement de son âme, après sa mort. Le prêtre peut-il accepter les honoraires offerts par le pieux laïque et dire les messes, conformément à la demande qui lui est faite ?

Avant de répondre directement à la question rappelons qu'une messe de *Requiem*, avec ornements noirs, peut être dite pour une personne qui est encore de ce monde. Il y a bien quelque anomalie dans cette pratique. Toutefois le fruit propre du sacrifice est séparable du fruit accidentel, attaché

(1) Disp. L, sect. VII, en particulier n. 6.

(2) *Nouvelle Revue Théologique*, septembre-octobre 1920.

aux prières liturgiques uniquement applicables aux défunts. Dès lors, la personne vivante est capable de bénéficier des avantages d'une messe dite à son intention(1). Il n'en est pas de même si la valeur du sacrifice doit rester en suspens jusqu'au jour où l'âme du trépassé sera entrée dans son éternité. Sans doute Dieu, dans sa puissance absolue, aurait pu adopter cette manière de venir en aide aux membres de l'Eglise souffrante. Son pouvoir n'est pas douteux. Mais ce n'est pas là une question de possibilité, c'est une question de fait, et nous disons que l'économie providentielle est établie d'autre manière. Nous empruntons en grande partie notre démonstration à une savante étude du cardinal Gennari(2). L'éminent auteur attribue à sa thèse, non la certitude, mais la plus grande probabilité.

La raison pour laquelle une personne vivante ne peut pas faire célébrer des messes de *Requiem* qui lui seront appliquées après sa mort est la volonté de l'Eglise. Cette volonté nous est manifestée par les décisions des Souverains Pontifes. Dans la bulle *Quo primum tempore*, placée en tête du Missel romain, S. Pie V s'exprime de la sorte: *Mandantes... ac in virtute sanctæ obedientiæ præcipientes ut... missam juxta ritum, modum ac normam quæ per Missale a nobis nunc traditur decantent ac legant.* Donc les messes du Missel romain, les *missæ pro defunctis*, doivent être célébrées pour ceux qui sont trépassés, qu'on les dise au jour de la commémoration des défunts ou aux funérailles ou aux anniversaires ou d'autre manière. Dans le livre: *Missæ defunctorum* publié le 25 juillet 1919, le pape Benoît XV suppose la même doctrine dans la bulle *Incrumentum* et dans les rubriques placées à la suite. L'intention de l'Eglise est manifeste; elle veut venir en aide aux âmes du purgatoire et ce serait, dit Layman, une sorte de superstition, que de se mettre, sur ce point, en contradiction avec elle.

La question changerait d'aspect, semble-t-il, si, au lieu de

(1) *N. R. Th.*, t. XLI, 1909, p. 366.

(2) Card. Gennari, *Consultazioni morali-canoniche-liturgiche*. Ediz 2, tom. 1, p. 759.

messes de *Requiem*, le pieux laïque, désireux d'arriver en l'autre vie, toutes dettes payées par les messes dites de son vivant, si le pieux laïque, dis-je, se contentait de messes conformes à l'office du jour. Ici encore on se heurte à une doctrine sûre en théologie morale, c'est que l'on ne peut appliquer la messe en vue d'un futur contingent. *Secundum ordinariam legem*, dit Layman(1), *quam nobis Ecclesiæ traditio testatur, non solet Deus vel hominem punire, vel præmio afficere, aut gratiam sacramentorum vel fructum sacrificii eisdem conferre secundum præscientiam futurorum contingentium ac liberorum effectuum, sed, secundum præsentem dumtaxat statum ac conditionem*. C'est en vertu de ce principe que Paul V a interdit de célébrer la messe, à l'avance, pour la première personne qui offrirait un honoraire. Le cas que nous étudions est tout à fait analogue. Tant que l'homme vit sur la terre, il ignore, à moins d'une révélation personnelle, sa destinée future. Ira-t-il grossir le nombre des damnés? C'est une hypothèse qui fait frémir et à laquelle on ose à peine s'arrêter. Jouira-t-il de la gloire céleste? Le saint sacrifice lui est inutile. Gémira-t-il en purgatoire? Il faudrait alors que Dieu tint en réserve, dans ses trésors, jusqu'au jour du jugement particulier, le fruit satisfactoire, pour l'appliquer à l'âme sortant de ce monde. Rien ne nous prouve que, de sa part, un pareil dessein ait été arrêté.

Telles sont les conclusions qu'il paraît pratiquement nécessaire d'adopter. Il reste vrai pourtant que plusieurs auteurs soutiennent l'opinion contraire et il est utile de connaître les raisons sur lesquelles s'appuient ces théologiens.

La première est tirée de la valeur même du sacrifice de la messe qui est infinie et suffit amplement à aider toutes les âmes, dans tous les besoins. Qui peut douter de l'exactitude de cette thèse dans sa généralité? Si on entre dans le détail, on verra bien que le fruit impétratoire du saint sacrifice peut être recueilli par la masse des âmes nécessiteuses, surtout sur cette terre. Mais ce point n'est pas en question. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si le fruit satisfactoire, mis à part durant

(1) *Theologia Moralis*, lib. v, tr. 5, c. 2, n. 14.

la vie présente, peut être recueilli en entrant dans la vie future. Les conclusions déjà déduites nous disent le contraire.

On allègue qu'il est de la prudence de pourvoir, dès son vivant, aux éventualités qui suivent le trépas. Il y a des héritiers négligents qui recueillent, sans peine, les successions surtout si elles sont riches et abondantes, mais qui ont, ensuite, peu de souci d'acquitter les charges dont elles sont grevées. Des faits de ce genre ne sont pas inouïs. Mais on trouve aussi des consciences honnêtes et même scrupuleuses qui se font un devoir strict d'exécuter les volontés des testateurs. C'est à la sage clairvoyance de chacun de discerner et de désigner l'homme probe qui remplira tout son devoir.

Les historiens rapportent que des personnages célèbres, tels que Albert-le-Grand, Henri, évêque de Ratisbonne, Charles-Quint prirent, durant leur vie, des précautions qu'ils estimaient justes et adoptèrent les pratiques que nous regardons comme inapplicables. Les faits signalés ne résisteraient peut-être pas à l'examen d'une critique éclairée et judicieuse. Acceptons-les cependant tels qu'on nous les présente. La bonne foi de ces personnages ne paraît pas douteuse. Mais la piété la plus sincère a ses illusions. Autoriser les fidèles à suivre de tels exemples serait égarer la dévotion. C'est alors qu'il y aurait lieu d'appliquer la réprobation sévère mais juste de Castropalao: *Hanc superstitionem (dico) omnino esse abolendam.*

Nous pouvons maintenant apprécier l'erreur d'une dame française écrivant à une de ses amies d'Italie: "C'est vraiment une belle chose de se présenter dans l'autre monde avec ses dettes déjà payées." On nous dit que des prêtres français et italiens engageraient les fidèles à adopter une pratique, en vertu de laquelle, le trépassé, au moment où il vient de mourir, recueillerait le fruit satisfaisant des messes célébrées, pour lui, pendant sa vie. Agir de la sorte est une témérité.

J. F.

II

MESSES A FAIRE DIRE AVANT OU APRÈS SA MORT

Sempronius croit que les messes dites de son vivant sont plus profitables à son âme que celles qui seront célébrées après sa mort. Il demande si vraiment il en est ainsi. Que lui conseillez-vous de faire ?

La réponse à cette question a déjà été donnée par la *Revue* (1). Comme elle date de loin nous la mettons de nouveau sous les yeux de nos lecteurs.

Il va sans dire que les messes que quelqu'un fait dire pour son âme, pendant qu'il est en vie, produisent leur effet immédiatement et que leur fruit ne reste pas suspendu jusqu'au moment de la mort. C'est la doctrine commune, en effet, que le fruit satisfactoire de la messe s'applique immédiatement, selon la capacité de celui qui y a droit. Nous devons donc examiner simplement si, eu égard au fruit du saint sacrifice, toutes choses égales d'ailleurs, il est préférable de faire dire des messes pour son âme pendant la vie que de les faire dire après sa mort.

D'une manière générale, il est certain qu'eu égard au fruit de la messe, il est plus avantageux de faire dire des messes, pour son âme pendant sa vie. Les défunts en effet en peuvent profiter que du fruit satisfactoire de la messe, tandis que les vivants peuvent en outre recueillir le fruit propitiatoire et expiatoire (Bonacina, disp. 4, de sacrif., quæst. ult, p. 4, n. 6 in fine.—Quarti, in Rubric. Missal., p. 1, tit. 5, dub. 8). D'ailleurs bien que le fruit satisfactoire soit certain pour les défunts, il reste douteux que le fruit soit réellement appliqué à l'âme de celui qui fait dire des messes après sa mort; car il ne peut être certain de mourir en état de grâce, de telle sorte qu'en faisant dire les messes après sa mort, il choisit un fruit satisfactoire douteux et renonce aux fruits propitiatoire et impétratoire du divin sacrifice.

Celui qui fait dire des messes pour lui-même pendant sa vie, obtient encore un autre fruit spécial, auquel les âmes des

(1) *N. R. Th.*, t. XXIX, 1899, p. 286.

trépassés ne peuvent prétendre. En effet, par l'honoraire qu'il donne, il devient l'occasion de la célébration du saint sacrifice et de cette façon il y coopère d'une manière particulière en devenant *quasi conferens*; ce qui lui vaut un fruit spécial *ex opere operato, secundum mensuram suæ dispositionis* (Suarez, disp. 79, sect. 8, n. 5; Lugo, disp. 19, sect. 11, n. 230 sqq.). Or cela ne peut être le cas pour les âmes du purgatoire, qui ne peuvent plus contribuer en rien au saint sacrifice et ne sont plus en état de mériter, ni en état de se disposer aux effets du saint sacrifice.

Il y a encore d'autres avantages qui plaident en faveur de la célébration des messes pour son âme durant la vie. On obtient la grâce de mieux se préparer à entrer dans l'éternité et d'expier les peines temporelles dues au péché; on obtint l'augmentation de la grâce sanctifiante; on prévient les peines du purgatoire, en offrant à Dieu la satisfaction avant d'arriver au lieu d'expiation. De cette façon on abrège le temps d'expiation dans le purgatoire.

Cependant ce que nous avons dit ne doit pas exclure les messes après la mort; car nul ne peut savoir si les messes célébrées pendant la vie ont été suffisantes pour l'exempter des flammes expiatrices. Les fautes vénielles journalières nous font contracter des dettes qui devront être acquittées dans le purgatoire, si la satisfaction n'a pas été complète avant la mort. On fera donc bien de faire dire des messes après la mort, tant pour son propre avantage que pour montrer aux survivants qu'on prend soin de sa propre âme.



ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, S. S. S., église du Très Saint Sacrement, chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe, Précieux-Sang, Trois-Rivières
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'évêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, évêché de Nicolet.
- MONTRÉAL:** R. P. Philippe Cayer, S. S. S., 368 Ave Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O Archambault, séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. le chanoine J.-S. Edmond Aubin, collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, v. g. église St-Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, curé de la cathédrale.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St-Mary's Church, Colingwood, Ont.
- London:** Rev. Théo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M. E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas, v. g., archevêché de St-Boniface.
- EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., S. Paul des Métis, Alta.
- RÉGINA:** Mgr Zéphirin Marois, v. g., archevêché de Régina, Sask.
-

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heures fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 20 Déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Etre inscrit dans la ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur Evêque.)